

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE l'Érable
MUNICIPALITÉ DE Villeroy**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ de Villeroy, dûment convoquée et tenue le 2 novembre 2020, à 19 h 47 à la Salle Firmin-Roy située au 385, Principale, Villeroy.

Sont présents :

M. Éric Chartier, maire
M. Patrice Goupil, conseiller siège n° 1
M. Yvan Paquet, conseiller siège n° 2
Mme Danielle Vachon, conseillère siège n° 3
Mme Roxane Laliberté, conseillère siège n° 4
Mme Mélanie Faucher, conseillère siège n° 5
M. Maxime Bédard, conseiller siège n° 6

Assiste également à la séance :

Mme Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière

La présente séance du conseil est tenue à huis clos, puisque la municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues. Il est donc dans l'intérêt public de protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

MOMENT DE SILENCE

MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire Éric Chartier adresse un mot de bienvenue à l'assemblée et constate qu'il y a quorum. La séance est déclarée ouverte.

ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Éric Chartier informe les membres du conseil que la séance est enregistrée. La séance est à huis clos et l'enregistrement sera disponible sur le site internet de la municipalité.

20-11-205

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL, LUNDI 2 NOVEMBRE 2020 – 19 H 00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- 3.1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 septembre 2020
- 3.2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 octobre 2020
- 3.3. Suivi aux procès-verbaux précédents
4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE
5. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 5.1 Dépôt – Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
 - 5.2 Présentation et adoption des comptes à payer
 - 5.3 Nomination d'un maire suppléant
 - 5.4 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
 - 5.5 Renouvellement du contrat d'assurance pour la Municipalité
 - 5.6 Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes
 - 5.7 Appui à la semaine nationale des proches aidants
 - 5.8 Aide financière Moisson Mauricie / Centre du Québec
 - 5.9 Demande d'annulation de bail
 - 5.10 Entériner la signature du contrat de travail de Mme Sylvie Côté
 - 5.11 Entériner dépôt de projet au programme d'aide financière en saine alimentation
 - 5.12 Entériner dépôt de projet au programme d'aide financière nouveaux horizons
 - 5.13 Programmation TECQ 2019-2023
 - 5.14 Mandat à Techni-Consultant
 - 5.15 Emprunt temporaire – TECQ 2019-2023
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
7. TRAVAUX PUBLICS
8. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1 Intégration au PGMR de la MRC de Lotbinière
 - 8.2 Résultats appel d'offres regroupé - Plastiques agricoles 2021
 - 8.3 Réparation d'une pompe pour aqueduc
 - 8.4 Entente intermunicipale – Matières résiduelles
 - 8.5 Résultats soumissions – Travaux correctifs au réservoir municipal et ajout d'une génératrice
9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 9.1 Bilan de l'émission des permis
 - 9.2 Formation «La prise de décision en urbanisme»

10. LOISIRS ET CULTURE

11. SUJETS DIVERS

12. RAPPORT DES ÉLUS

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER l'ordre du jour en ajoutant au point 11 – Sujets divers, le point suivant :

- 11.1 Projet recherche en eau

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

20-11-206 3.1 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 14 SEPTEMBRE 2020

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 14 septembre 2020 tel que présenté.

Adoptée.

20-11-207 3.2 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 6 OCTOBRE 2020

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 6 octobre 2020 tel que présenté.

Adoptée.

3.3 SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

La directrice générale informe le conseil que les 2 emprunts temporaires sont autorisés.

Le terrain de la rue Simard n'appartient pas à la municipalité.

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

La directrice générale présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

- **Agence 9-1-1** : Versement de la remise mensuelle au montant de 288.11 \$.
- **Ministre des Transports** : Octroi d'une aide financière maximale de 135 381 \$ pour l'entretien des routes locales (somme annuelle).
- **Commission de protection du territoire agricole** : Autorisation en faveur du client dans le dossier 409390.
- **Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques** : Demande d'autorisation pour la modification d'un système de traitement de l'eau potable – Villeroy – Lots 723-560 et P-723-561 – Halte routière – Autoroute 20 direction ouest.
- **Recyc-Québec** : Versement de 12 907.05 \$ à venir pour la compensation 2020 pour la collecte sélective des matières recyclables.

- **SÛRETÉ DU QUÉBEC, poste de la MRC de L'Érable :**
Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.
- **FERMETURE TEMPORAIRE DU PARC RÉGIONAL DES Grandes-Coulées.**

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

5.1 DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la table du Conseil le rapport des engagements de crédits autorisés par les fonctionnaires.

<u>Dépenses</u>	60 778.60 \$
Rémunération des élus	2 139.24 \$
Rémunération régulière	12 273.24 \$
Factures déjà payées	46 366.12 \$

20-11-208 5.2 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Sur proposition de Mélanie Faucher

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER le rapport détaillé des engagements de crédits pour le mois d'octobre 2020, pour un montant total de 383 016.95 \$ tel que présenté.

FACTURES À PAYER 322 238.35 \$

TOTAL DES DÉPENSES POUR OCT. 2020 : 383 016.95 \$
Dépenses autorisées par délégation de pouvoir : 60 778.60 \$
Factures à payer : 322 238.35 \$

Je, Sylvie Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

Sylvie Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière

Adoptée.

20-11-209 5.3 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE NOMMER Mme Roxane Laliberté, mairesse suppléante pour la période du 3 novembre 2020 au 7 novembre 2021;

D'AUTORISER à signer les effets bancaires en date du 3 novembre 2020.

Adoptée.

5.4 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Le point est reporté à une prochaine séance.

20-11-210 5.5 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE POUR LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurance de la municipalité vient à échéance au milieu du mois de décembre et qu'il est nécessaire de le renouveler ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER le renouvellement de la police d'assurance municipale avec la Mutuelle des Municipalités du Québec pour un montant de 21 165.00 \$ taxes incluses ;

Adoptée.

20-11-211 5.6 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la fermeture du bureau municipal du 21 décembre 2020 au 1er janvier 2021 inclusivement.

Adoptée.

20-11-212 5.7 APPUI À LA SEMAINE NATIONALE DES PROCHES AIDANTS

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale des proches aidants se déroule du 1er au 7 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite présenter une motion de reconnaissance afin de souligner la tenue de la semaine des proches aidants ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE PUBLIER un texte de reconnaissance dans le journal municipal afin souligner cette semaine sous le thème « Merci d'être là »;

Adoptée.

5.8 AIDE FINANCIÈRE À MOISSON MAURICIE / CENTRE DU QUÉBEC

Point non retenu.

20-11-213 5.9 DEMANDE D'ANNULATION DE BAIL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de la Fabrique Notre-Dame des Érables de ne pas payer le loyer des mois d'août 2020, septembre 2020, octobre 2020 et les suivants tant et aussi longtemps qu'ils n'auront pas la pleine et entière jouissance des lieux ;

CONSDÉRANT QUE la Fabrique Notre-Dame des Érables à un bail avec la Municipalité et qu'aucune mention n'est faite en cas de pandémie ;

CONSIDÉRANT QUE le maire a fait un tour de table pour connaître l'opinion de chaque conseiller et conseillère ;

QU'il est résolu à la majorité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE MAINTENIR les obligations du locataire, soit que la Fabrique Notre-Dame des Érables paye tous les mois de location du bail signé le 10 janvier 2014.

Adoptée.

20-11-214 5.10 ENTÉRINER LA SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MME SYLVIE CÔTÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a embauché Mme Sylvie Côté pour occuper les fonctions de directrice générale et secrétaire-trésorière ;

CONSIDÉRANT QUE les parties désiraient consigner au présent contrat les conditions de travail de la directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE le présent contrat n'a pas pour effet de déroger aux normes minimales de droit prévues à la Loi sur les normes du travail qui s'appliquent à la directrice générale (L.R.Q., c N-1.1) ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ENTÉRINER l'autorisation au maire, M. Éric Chartier à signer le contrat de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée.

20-11-215 5.11 ENTÉRINER DÉPÔT DE PROJET AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE EN SAINE ALIMENTATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC de l'Érable souhaitait déposer un projet en saine alimentation/sécurité alimentaire dans le Fonds

québécois des initiatives sociales (FQIS) dans le cadre de la poursuite des Alliances pour la solidarité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaitait déposer un projet qui nous permettrait de construire des bacs à jardin que l'on pourrait mettre sur nos terrains publics ainsi que de l'achat de matériel pour la mise en place d'un marché public ;

CONSIDÉRANT QUE l'investissement requis de la municipalité serait seulement en salaire pour la coordonnatrice en loisirs qui gèrerait le projet et pour l'inspecteur municipal qui construirait les bacs à jardin ;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ENTÉRINER le dépôt de projet au programme d'aide financière

Adoptée.

20-11-216 5.12 ENTÉRINER DÉPÔT DE PROJET AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE NOUVEAU HORIZONS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaitait déposer un projet au programme d'aide financière nouveaux horizons ;

CONSIDÉRANT QUE la demande déposée serait pour acheter des jeux de shuffle board portatifs, le matériel pour construire des parcours de mini-golf et pour acheter un projecteur et un écran de projection portatif ;

CONSIDÉRANT QUE l'investissement requis de la municipalité serait seulement en salaire pour la coordonnatrice en loisirs qui gèrerait le projet et pour l'inspecteur municipal qui construirait les parcours de mini-golf ;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ENTÉRINER le dépôt du projet au programme d'aide financière nouveaux horizons

Adoptée.

20-11-217 5.13 PROGRAMMATION TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la

contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée.

5.14 MANDAT À TECHNI-CONSULTANT

Le point est reporté à une prochaine séance.

5.15 EMPRUNT TEMPORAIRE – TECQ 2019-2023

Le point est reporté à une prochaine séance.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRAVAUX PUBLICS

8. HYGIÈNE DU MILIEU

20-11-218 8.1 INTÉGRATION AU PGMR DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra mettre en place la collecte des matières putrescibles à partir de mai 2021 et que les matières collectées seront envoyées à la plateforme de compostage du site d'enfouissement de Saint-Flavien ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut bénéficier d'un bon tarif et du droit d'envoyer nos matières là-bas ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'INTÉGRER le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Lotbinière.

Adoptée.

20-11-219 8.2 RÉSULTATS APPEL D'OFFRES REGROUPÉES - PLASTIQUE AGRICOLE 2021

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la collecte et le traitement du plastique agricole vient à échéance le 31 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'octroyer un nouveau contrat à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait participé à un appel d'offres groupés pour le renouvellement du contrat ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions et qu'elles sont conformes ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise « Services sanitaires Denis Fortier inc. », au montant de 2 073.00 \$ plus taxes si applicables, pour la collecte et le traitement du plastique agricole ;

D'OCTROYER le contrat pour une période d'un (1) an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;

D'AUTORISER le maire, M. Éric Chartier, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Sylvie Côté, à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée.

8.3 RÉPARATION D'UNE POMPE POUR L'AQUEDUC

La soumission n'étant pas entrée, ce point est reporté à une prochaine séance.

20-11-220 8.4 ENTENTE INTERMUNICIPALE – MATIÈRE RÉSIDUELLE

CONSIDÉRANT QUE les articles 14.3 à 14.5 du Code municipal et les articles 29.5 à 29.7 de la Loi sur les cités et villes permettant à une municipalité de conclure avec une autre municipalité une entente dans le but, notamment, d'obtenir des services ou d'accomplir en commun une demande de soumissions pour l'adjudication des contrats et de déléguer à une autre municipalité tous pouvoirs nécessaires à l'exécution d'une telle entente ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Parisville, Villeroy, Lotbinière, Fortierville, Leclercville, Sainte-Croix, Saint-Antoine, Sainte-Françoise et Deschaillons (ci-après les municipalités participantes) désirent se prévaloir des articles 569 et suivant du Code municipal du Québec afin de créer une entente intermunicipale (ci-après l'entente) entrent-elles pour la gestion de la collecte des matières résiduelles, notamment, la préparation du devis et la publication du ou des appels d'offres publics (ci-après AOP) ainsi que la gestion du ou des contrats comprenant principalement la collecte de déchets, de matières recyclables et de matières organiques, ainsi que le tri de matières recyclables ;

CONSIDÉRANT QUE le nom du regroupement pour fins de publication d'appels d'offres ou pour toute communication est « Regroupement Lotbinière Nord-Ouest » ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat accordé à Gaudreau Environnement par chacune des parties pour la collecte et le transport des déchets et des matières recyclables vient à échéance le 31 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes souhaitent mandater la municipalité de Villeroy pour la mise en œuvre de la présente entente et des contrats octroyés en vertu de celle-ci ;

CONSIDÉRANT QU'une entente de principe a été approuvée par le conseil des neuf (9) municipalités participantes à la séance d'octobre 2020, puis qu'un projet d'entente a été présenté à la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit que le devis d'AOP doit être approuvé par le comité intermunicipal, autorisant ainsi la municipalité de Villeroy à procéder à un appel d'offres public au nom de l'ensemble des municipalités participant à l'entente ;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

Que la municipalité de Villeroy :

ACCEPTE l'Entente intermunicipale relative à la collecte des matières résiduelles et au traitement des matières recyclables jointes aux présentes et que celle-ci soit adoptée telle que soumise;

AUTORISE la directrice générale à signer les documents en lien avec ce dossier ;

NOMME Mme Joannie Lamothe à titre de représentant principal au sein du comité intermunicipal et nomme Mme Mélanie Faucher à titre de substitut en cas d'absence;

MANDATE ce représentant à participer aux prochaines rencontres de travail avec le consultant Chamard stratégies environnementales.

Adoptée.

8.5 RÉSULTATS SOUMISSIONS – TRAVAUX CORRECTIFS AU RÉSERVOIR MUNICIPAL ET AJOUT D'UNE GÉNÉRATRICE

Le point est reporté à une prochaine séance.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1 BILAN DE L'ÉMISSION DES PERMIS

La directrice générale fait la présentation du rapport de l'émission de permis pour les mois de septembre et d'octobre 2020.

20-11-221

9.2 FORMATION «LA PRISE DE DÉCISION EN URBANISME»

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe et coordonnatrice des loisirs, Mme Joannie Lamothe, souhaite participer à une formation offerte par la FQM en session virtuelle les 5 et 6 novembre prochain ;

CONSIDÉRANT QUE cette formation porte sur la prise de décision en urbanisme et qu'elle est offerte au coût de 440.00 \$ plus taxes si applicable ;

Sur proposition de Mélanie Faucher

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER l'inscription de la directrice générale /secrétaire-trésorière adjointe et coordonnatrice des loisirs, Mme Joannie Lamothe, à la formation du 5 et 6 novembre prochain offerte par la FQM et DE PAYER les frais d'inscriptions à cette formation.

Adoptée.

10. LOISIRS ET CULTURE

11. SUJET DIVERS

20-11-222 11.1 PROJET RECHERCHE EN EAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité rencontre des problèmes avec la quantité d'eau produite par ces puits ;

CONSIDÉRANT QU'il est important de procéder rapidement à la recherche en eau pour pouvoir y remédier ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une proposition de la firme Akifer pour la supervision d'un forage exploratoire avec essais de pompage au site du réservoir municipal ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER Mme Sylvie Côté directrice générale / secrétaire-trésorière à négocier les coûts de cette proposition avec M. Alain Garneau de la firme Akifer puisque cette firme connaît déjà la situation et le terrain de la municipalité et qu'en cas de réponse négative de la part d'Akifer ;

DE DEMANDER une autre proposition, mais cette fois à la firme Technorem afin de pouvoir comparer les coûts ;

D'OCTROYER ensuite le contrat au plus bas soumissionnaire.

Adoptée.

12. RAPPORT DES ÉLUS

Le maire fait un compte rendu de ses comités et invite les membres du Conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

M. Éric Chartier, maire

- MRC de l'Érable
- Comité du Parc régional de la Grande Coulée
- Comité de gestion de la forêt publique
- Comité d'ingénierie
- Fondation de l'Hôtel Dieu d'Arthabaska

M. Patrice Goupil, conseiller siège 1

- Politique familiale et MADA
- Politique d'accueil (nouveaux arrivants)
- FADOQ
- Dossier ressource humaine

M. Yvan Paquet, conseiller siège 2

- Bâtiments et C.P.E.
- Corporation de développement économique de Villeroy
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Mme Danielle Vachon, conseillère siège 3

- Aqueduc
- Service de garde
- Conseil d'établissement Vivalo

- Dossier ressource humaine

Mme Roxane Laliberté, conseillère siège 4

- Les Loisirs Festigrouille Inc.
- Culture

Mme Mélanie Faucher, conseillère siège 5

- Matières résiduelles et recyclables
- Comité d'embellissement
- GROBEC

M. Maxime Bédard, conseiller siège 6

- Partenaires 12-18
- Plan mesure d'urgence

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Comme la séance est tenue à huis clos, les citoyens ont été invités à poser leur question par téléphone ou par courriel avant la séance. Aucune question n'a été posée.

20-11-223

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE la séance soit levée à 21h14.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

Éric Chartier

Éric Chartier, maire

Sylvie Côté

Sylvie Côté, directrice générale / secrétaire-trésorière